



N° 52

Juin 2024

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



Édito...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : édit	p. 1
- Infos pratiques.....	p. 2
- Infos pratiques.....	p. 3
- Exercices aériens.....	p. 4
- Le moustique tigre.....	p. 4
- Le frelon asiatique.....	p. 5
- Le ragondin.....	p. 6
- Le CPI.....	p. 6
- Les élèves de l'école.....	p. 7
- Le retour des objets du culte.....	p. 7
- Le pain.....	p. 8
- Urbanisme.....	p. 9
- Le budget 2024.....	p. 10-11
- CR Conseil Municipal.....	p. 12-13
- CR Conseil Municipal.....	p. 14-15
- La vie citoyenne.....	p. 16
- Bien vivre ensemble.....	p. 17
- Recyclage des téléphones.....	p. 17
- Travaux.....	p. 18-19
- La commune et ses partenaires.....	p. 20
- La petite crèche.....	p. 21
- Vie associative.....	p. 22
- Calendrier des manifestations.....	p. 23
- État civil, Panneau Pocket.....	p. 24
- Les commerces.....	p. 25

Il y a 100 ans, les derniers Jeux Olympiques à Paris faisaient rayonner la France. Il y a 80 ans un débarquement salvateur avait lieu en Normandie. Il y a 100 ans, notre Monument aux Morts était inauguré.

Quel point commun entre ces trois événements ? Celui de faire résonner notre hymne à l'occasion de faits majeurs. Majeurs pour la paix, après 10 années cumulées de guerre, majeurs pour les valeurs de l'olympisme que nous devrions tous porter et qui devraient être nos seuls repères. Aujourd'hui, la guerre, encore, est à 3 heures de vol de Paris... L'être humain est tellement incorrigible...

Sans doute le printemps pourri, sans doute l'actualité bien terne, sans doute les récents agissements malveillants menés par quelques individus non dignes d'intérêt plombent un peu le moral des troupes. Mais l'été arrive et les dernières rencontres associatives (soirée Mont d'Or, moules frites, concours de pétanque, soirée musicale, ball-trap, journée du clocher,...) ont ponctué agréablement ces derniers mois. D'autres suivront jusqu'à l'hiver prochain; dès cet été, nos traditionnels videgreniers (bien que perturbé par la modification du calendrier électoral) et marche gourmande. On voit que l'esprit festif de Saint Seine, connu et reconnu, perdure !

De jeunes adhérents prennent la relève dans les associations et peuvent compter sur les plus expérimentés pour leur prodiguer conseils et renseignements. Le dynamisme du budget voté récemment, le dynamisme des bénévoles, l'attractivité de notre village permettent encore de voir de jolis moments devant nous.

Le territoire s'enrichit de nouveaux habitants. La petite crèche tourne à plein régime, une nouvelle classe devrait s'ouvrir à Fontaine-Française, inversant la tendance des 3 dernières années !

Finalement, l'espoir demeure !

Les élus du Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons un très bel été 2024, sportif, musical, festif !

Christian CHARLOT
Maire

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Christian CHARLOT**, le mardi de 17h à 18h30, le jeudi de 8h30 à 10h, le vendredi de 16h à 18h et sur rendez-vous

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le premier adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le second adjoint : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone : **03 80 75 89 29**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **<http://saintseine.vingeanne.free.fr>**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

Service postal : Mairie de Fontaine-Française tous les matins sauf lundi

Gendarmerie : 03 80 10 08 30

Électricité : EDF : 08 10 33 30 21

Eau et assainissement : syndicat : 03 80 75 89 29 et 06 87 31 57 72. **SAUR urgences** : 03 70 48 80 09

Ordures ménagères : SMOM : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille. Voir calendrier du SMOM

Déchetterie de Fontaine-Française : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le mardi, le jeudi et le samedi de 14h à 17h

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle et Primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 36 53 51

Les Associations :

⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74

⇒ Le club du 3^{ème} âge (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALIOT 06 42 72 45 04

⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Maël GUENIN : 06 73 09 07 13

⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER: 06 80 38 36 51

⇒ La Saint Hubert. Amicale de chasseurs : Jacky LÉONARD : 06 82 78 58 96

⇒ Musique, culture et patrimoine, organisation de concerts dans l'église : Bernadette BERTIN : 06 81 41 09 71

⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU : 06 85 07 36 32

⇒ Anciens Combattants et correspondant Défense : Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72

⇒ Le P'tit Bouchon Saint Seinois : Marilyn LEONARD : 07 86 70 97 15

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie REICHENBACH : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra et Fabien GUINOT, Caroline PAQUEREAU, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h)
- Kinésithérapeutes : Mélanie GUERINON, Amélie PITOIZET, Léa MERCEY, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Émilie SAUVAGEOT, 1 rue de la Grande Prairie : 06 86 08 25 53
- Ostéopathe : Maël GUENIN, 47 rue de la Maladière : 06 73 09 07 13
- Ostéopathe : Alisée VALADE, maison médicale : 06 31 22 99 76
- Psychologue : Marie DESMETZ (Saint-Seine) : 06 85 54 58 44

Les services de santé à proximité :

Pharmacies

Gray :

- VITTER-DEBRAY : 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- De l'Hôtel de Ville : 17 place Général De GAULLE : 03 84 65 03 53
- De la Croisée : 1 avenue Charles COUYBA : 03 84 65 11 57 (Arc-lès-Gray)
- Moderne : 21 avenue CARNOT : 03 84 65 07 08
- Des Capucins : Av Maréchal LECLERC : 03 84 65 14 00

Autrey-lès-Gray :

- Pharmacie Bernard THOMAS : 03 84 32 32 76

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

Is-sur-Tille :

- 2 avenue CARNOT : 03 80 95 01 82
- 42 place Général LECLERC : 03 80 95 52 22

Marcilly-sur-Tille :

- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38

En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112

Pompiers 18

SAMU : hôpital de Dijon : 15 ou portable : 112

Hôpital de Gray : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61

Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Aide sociale :

Assistante sociale : Édith REMIOT : 03 80 63 25 20

PMI (protection maternelle et infantile) : 1^{er} jeudi après midi de chaque mois. RDV au 03 80 63 25 20

LA COMMUNE ET L'ENVIRONNEMENT

LES AVIONS MILITAIRES SURVOLENT SAINT-SEINE

LA ZONE «EU-CBA C 25»

Si les Américains ont la zone 51, les Saint Seinois ont la zone «EU-CBA C 25».

Sous ce sigle barbare se cache une zone d'entraînement au combat des avions de chasse de l'Armée de l'Air et de l'Espace.

Elle s'étend de la frontière suisse (Pontarlier) à notre région. Elle est divisée en trois zones : CBA C 25 FC - CBA C 25 FE et CBA C 25 FW. Nous sommes dans cette dernière.

Elle est délimitée par une ligne passant par Dijon, Dôle, Gray, Vesoul, Fayl-Billot, Longeau.

Les avions de chasse évoluent obligatoirement à une altitude comprise entre 2 000 et 6 000 mètres. Lorsque cette zone est active, la pénétration par des avions civils est soumise à conditions, voire interdite.

Tous les avions de chasse Français et des armées de l'air étrangères peuvent utiliser cette zone mais elle est surtout le terrain de jeu des « Mirage 2000-5 » de l'escadron «Cigognes» de la 2ème escadre de chasse implantée sur la Base Aérienne 116 de Luxeuil-les-Bains.

Cet escadron est bien connu des Côte-d'Oriens puisqu'il opérait auparavant sur la BA 102 de Dijon-Longvic.

Ce sont eux principalement qui vous réveillent bruyamment lors de votre sieste.

Les années à venir seront plus calmes. Le Président de la République a décidé de céder ces «Mirage 2000-5» à l'Ukraine.

Les «Mirage» quitteront probablement Luxeuil en 2025. Les

«Rafale» qui vont les remplacer, n'arriveront pas avant 2032.

Des avions de chasse ou de transport volent parfois sous le seuil des 2 000 mètres. Il en ont tout à fait le droit mais ces aéronefs militaires doivent alors se soumettre aux règles de navigation de l'aviation civile.

Philippe Carriot
Conseiller municipal



Mirage 2000-5



Rafale

LE MOUSTIQUE TIGRE

C'est en Saône-et-Loire qu'il a été répertorié en premier, en 2014. Il est arrivé en Côte-d'Or et dans la Nièvre en 2018 avant le Doubs et le Jura en 2020. Dans le territoire de Belfort et dans l'Yonne, il est présent depuis 2023.

Reconnaître et signaler le moustique-tigre

Tous les insectes qui volent ne sont pas des moustiques !

Aedes albopictus est petit : **moins de 1 cm d'envergure**. Noir avec des taches blanches sur le corps et les pattes, il a une ligne blanche sur le thorax et un appareil piqueur.

Signaler le moustique-tigre :

https://signalementmoustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Éviter son implantation

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves.

Chacun peut avoir les bons gestes pour éviter la prolifération d'*Aedes albopictus* en supprimant les petits réservoirs d'eau stagnante :

- Vider (une fois par semaine) coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs, gamelles des animaux, replis des

bâches, seaux, pieds de parasol...

- Couvrir hermétiquement les récupérateurs d'eau
- Ranger (à l'abri de la pluie) les jouets, brouettes, seaux, arrosoirs
- Entretenir les gouttières, rigoles et chéneaux
- Jeter déchets et pneus usagés
- Créer un équilibre dans les bassins d'agrément : les poissons mangent les larves de moustique.



LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est arrivé en France en 2004. Il a fait sa première apparition en Côte-d'Or en 2007 où un nid a été détruit dans une scierie de Pouilly en Auxois. Depuis, le nombre de nids de frelons augmente chaque année de manière exponentielle.

Le frelon asiatique, *Vespa velutina*, est souvent confondu avec le frelon européen, *Vespa crabro*. Des critères de reconnaissance simples permettent toutefois de les différencier.

Un moyen de distinguer facilement le frelon asiatique du frelon européen est la couleur. Le frelon asiatique est en effet plus foncé que le frelon européen. A distance, il apparaît globalement comme étant brun noir tandis que le frelon européen est beaucoup plus jaune.

Les éléments permettant de distinguer le frelon asiatique du frelon européen sont présentés dans le tableau suivant :

	FRELON EUROPEEN	FRELON ASIATIQUE
Taille	Ouvrières : 18 à 23 mm Reine : 3,5 cm maximum	Ouvrières : 17 à 23 mm Reine : 3,2 cm maximum
Abdomen	Majoritairement jaune avec des dessins noirs	Majoritairement noir avec une large bande orangée
Thorax	Noir et roux	Noir
Tête	Rousse avec visage jaune	Noire avec visage orangé
Pattes	Rousses	Extrémités jaunes

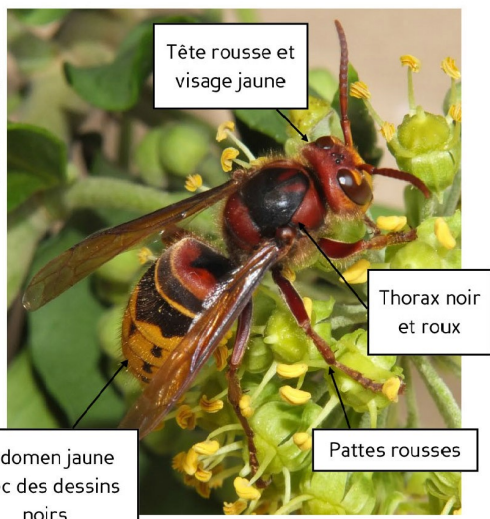
Vous avez découvert un nid de frelon asiatique ?

Il est important de signaler cette découverte ! Que ce soit pour un nid ou des insectes isolés vous pouvez utiliser le formulaire de signalement. Le signalement ne vous engage pas à faire procéder à la destruction du nid à vos frais.

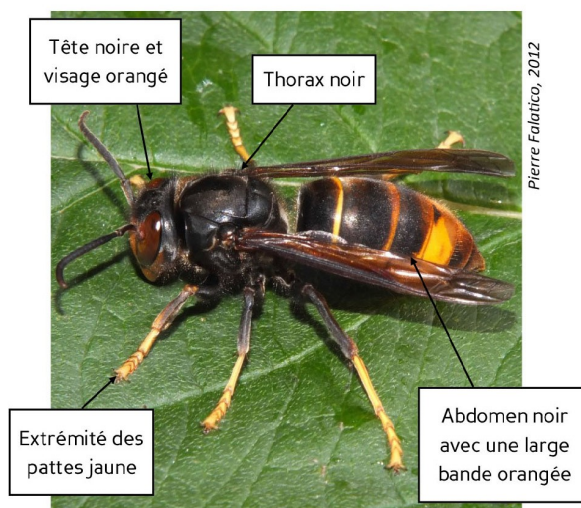
Attention une colonie de frelon asiatique peut être dangereuse si elle est dérangée, n'essayez pas de détruire le nid par vous même et gardez une distance de sécurité d'au moins 10 m.

<https://lefrelon.com/signalement-frelons-asiatiques>

FRELON EUROPEEN *VESPA CRABRO*



FRELON ASIATIQUE *VESPA VELUTINA*



LA COMMUNE ET L'ENVIRONNEMENT

LE RAGONDIN

Le ragondin est un mammifère semi-aquatique originaire d'Amérique du Sud. Il a été introduit en France dans les années 1880 pour sa fourrure et est devenu une espèce invasive en raison de sa classification comme nuisible aux végétaux en France.

Description de l'espèce

Le ragondin est un gros rongeur à l'apparence similaire au rat musqué, reconnaissable à ses quatre grandes incisives oranges. Il pèse en moyenne 7kg et son pelage est brun, son corps est terminé par une longue queue similaire à celle du rat.

Mammifère semi-aquatique, le ragondin mène une vie plutôt crépusculaire ou nocturne mais peut tout de même avoir une activité diurne soutenue. Il aime l'eau douce et creuse des terriers de 6 à 7 mètres le long des berges des fleuves, canaux ou marais. Dans certaines régions à très forte densité de ragondins, et lorsqu'il a, à sa disposition, un vaste réseau de fossés et canaux, les terriers du ragondin participent à la déstabilisation des berges.

Les ragondins atteignent leur maturité sexuelle vers six mois et la femelle a deux ou trois portées par an de cinq ou sept petits en moyenne.

Dans son milieu d'origine, les prédateurs naturels du ragondin sont le puma et le caïman. Dans les pays où il a été introduit comme la France, **le ragondin n'a aucun prédateur naturel**, tout du moins à l'état adulte. Les

jeunes ragondins sont parfois les proies de mammifères prédateurs comme la fouine.

De part son caractère invasif, le ragondin est une espèce inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne.

Le ragondin est également une espèce interdite d'introduction dans le milieu naturel sur le territoire métropolitain.

Il fait partie des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts au même titre que la fouine ou le renard. Il connaît un régime plus souple, quant à sa destruction, que le régime applicable aux espèces chassables.

Outre sa **chasse en tant que nuisible**, le ragondin peut être chassé ou bien élevé pour la peau et la viande, sous réserve de détenir le certificat de capacité correspondant au même titre par exemple qu'un élevage de cerfs ou de sangliers.



LA VIE DE LA COMMUNE

CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION

L'effectif du centre de première intervention évolue.

La sergente cheffe Marine Commans dirige dorénavant le CPI.

Elle est secondée par le caporal Nicolas Lab.

Le caporal Didier Bergerot, les sapeurs de 1^{ère} classe Benoît Pech, Marylin Léonard et Rudy Masson complètent l'effectif.

Gilles Commans quitte le service après plus

de 30 années passées au sein des centres de secours d'Autrey-lès-Gray, de Fontaine-Française et de notre CPI.

Le Conseil Municipal remercie vivement Gilles et tous les sapeurs-pompiers volontaires pour leur engagement au service de la population.

LA COMMUNE ACCUEILLE

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE FONTAINE FRANÇAISE VISITENT LE VILLAGE ET L'ÉGLISE

Une belle journée printanière, enfin, a permis aux classes de CM1 CM2 de Mesdames Bonnot et Huguenin du groupe scolaire Henri Berger, de venir à Saint-Seine-sur-Vingeanne visiter le village et l'église.

48 enfants ont découvert le parcours des sculptures à travers le village, guidés par l'employé communal qui en a profité pour compléter les connaissances des enfants en matière de botanique.

Après un pique nique bien mérité au bord de la Vin-

geanne, Gérard Faivre les a reçus à l'église et leur a fait découvrir ce monument historique, jusqu'au clocher.

Les enfants ont pu réaliser une petite activité d'intérêt général en ramassant quelques déchets lors de la promenade.

Merci aux enseignants d'avoir choisi Saint-Seine-sur-Vingeanne pour cette sortie hors les murs et d'avoir permis aux enfants de découvrir le village et ses lieux pittoresques..



VIE DE LA COMMUNE

LE RETOUR DES OBJETS DU CULTE

Lors des travaux de rénovation de l'Église, les vêtements sacerdotaux et les objets du culte furent transférés à la mairie pour être protégés de la poussière et des gravats.

Samedi 10 février, ils ont réintégré l'Église et la sacristie.

Ce transfert a été réalisé par le Père Étienne Clément aidé par 6 jeunes filles des guides et scouts d'Europe de Dijon, Thierry Gauthier et par quelques élus.

La Conservatrice en chef du Patrimoine, Responsable de la Commission diocésaine d'Art Sacré a profité du travail des jeunes scouts lors de cet événement pour

revoir l'inventaire des objets.

Des travaux de réfection du mobilier de la sacristie ont été réalisés préalablement et la municipalité remercie les menuisiers d'un jour qui ont consolidé étagères, chandelier et portes d'armoire.

Il est rappelé que les objets et mobiliers datant d'avant 1905 (loi de séparation de l'Église et de l'État) appartiennent à la commune (tout comme l'Église) et ceux postérieurs à cette date sont la propriété de l'Association Diocésaine.

VIE DE LA COMMUNE

LE PAIN...

Il y aura bientôt un an que le commerce de boulangerie a définitivement fermé ses portes.

Chacun des habitants, tout en regrettant cet état de fait, a pris ses habitudes pour s'approvisionner dans les boulangeries ou autres commerces de grande distribution voisins.

Afin de recréer un service de proximité, il a été envisagé de mettre en place, en concertation entre Saint Seine et différentes communes ; Pouilly-sur-Vingeanne, Montigny-sur-Vingeanne, Laville-neuve-sur-Vingeanne, Mornay et Saint-Maurice-sur-Vingeanne une tournée de distribution de pain. Celle-ci aurait pu être faite par Monsieur Fuserlier qui assure déjà la distribution du journal auprès des abonnés sur Saint-Seine et les communes avoisinantes.

Bien évidemment cette alternative n'aurait pas apporté l'ensemble des prestations fournies par une boulangerie. Elle présentait l'inconvénient pour les personnes qui partent pour une journée de travail à l'extérieur et ne rentrent que le soir, de ne pas pouvoir être présentes lors du passage de la tournée et donc de devoir s'approvisionner à proximité de leur lieu de travail ou sur leur trajet. Mais n'était ce pas déjà le cas avant alors que la boulangerie était en activité ?

Cette solution aurait toutefois pu permettre aux résidents présents et notamment aux personnes en difficulté pour se déplacer, de retrouver un service à leur porte.

Une consultation a été organisée par les municipalités auprès de leurs habitants par la distribution d'un bulletin d'information dans les boîtes aux lettres.

Le résultat obtenu est le suivant :

oSaint-Seine-Sur-Vingeanne :

- 235 bulletins distribués
- 53 retournés
- 42 accords

oPouilly-Sur-Vingeanne :

- 70 bulletins distribués,
- 7 retournés
- 4 accords

oMontigny, Mornay, Lavilleneuve :

- 210 bulletins distribués,
- 18 retournés
- 0 accord

oSaint-Maurice-Sur-Vingeanne :

- 120 bulletins distribués
- 60 retournés
- 5 accords

Le nombre restreint de 51 réponses positives ne permettant pas la viabilité de l'opération, le projet a donc été abandonné.

Toutefois même si cette solution n'a pas pu être concrétisée, la municipalité reste impliquée afin de pallier aux manques provoqués par la disparition de notre boulangerie.

La nouvelle Réglementation Environnementale appliquée aux extensions de bâtiments et vérandas

Réchauffement climatique, épuisement des ressources, production massive de CO₂, tonnes de déchets non recyclables, microparticules plastiques... Une chose est sûre, l'activité humaine est responsable d'une pollution importante.

Et parmi les principales activités polluantes, on retrouve notamment l'industrie du transport, l'industrie du textile et du plastique mais aussi celle du **bâtiment**.

En effet, dès sa construction et durant toute sa durée de vie, un bâtiment va créer d'importantes émissions de gaz à effet de serre. Une problématique bien connue des pouvoirs publics français qui établissent depuis 1974 des réglementations visant à **réduire la consommation des bâtiments** et à améliorer leur impact sur l'environnement.

Après les **Réglementations Thermiques** 1974, 1988, 2000, 2005 et 2012, c'est au tour de la **Réglementation Environnementale** d'entrer en vigueur, pour les extensions de maisons et vérandas.

Nous vous expliquons ses grands principes et objectifs et comment celle-ci s'applique désormais aux vérandas et à l'extension de maison.

La Réglementation Environnementale , c'est quoi ?

La Réglementation environnementale est une réglementation qui vise à **réduire l'impact environnemental des bâtiments neufs en France**. Cette réglementation s'applique également aux **extensions de maison et aux vérandas** (nouveau !) selon certaines configurations.

Quelles sont les réglementations applicables à la véranda et à l'extension de maison ?

Pour l'extension de maison et création de véranda sur maison individuelle, c'est l'arrêté du 22 décembre 2022 qui a défini où la réglementation s'applique, en fonction de plusieurs

facteurs :

- La superficie de la véranda ou de l'extension
- La taille de la maison existante et sa date de construction
- L'usage qui sera fait de la pièce supplémentaire (présence de chauffage ou climatisation)
- La zone d'implantation (prise en compte uniquement pour le facteur solaire)

Pour construire une véranda moderne chez vous, pas de surprise, la **réglementation impose certaines démarches administratives** puisque ce type de construction va modifier l'aspect extérieur de votre maison. En fonction de la superficie de votre véranda après construction et de la superficie totale de votre maison et de votre véranda, vous devrez obtenir une simple **déclaration de travaux pour les surfaces inférieures ou égales à 20m²** ou un **permis de construire pour les autres surfaces**.

Attention, la création d'une nouvelle surface comprend des aspects fiscaux. Pour calculer l'incidence fiscale de votre véranda sur la taxe foncière ou la taxe d'aménagement, il convient de vous rapprocher du centre des impôts.

Les documents sont disponibles sur ce site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46960>

Et pour les plus courageux (93 pages) :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/guide_re2020_version_janvier_2024.pdf



BUDGET 2024 : Un budget pour entreprendre

Comme chaque année, le budget 2024 de la commune a été préparé et réalisé par la commission des finances suite aux besoins repérés et aux choix effectués tout au long de l'année.

L'appui de la Conseillère de la Direction des Finances Publiques a été précieux car les directives de Monsieur l'Inspecteur divisionnaire sont d'autant plus précises que parfois contradictoires avec celles des années précédentes...

Le budget présenté au vote des élus le 8 avril n'est pas un budget éloquent ni un budget restrictif mais un budget juste dans le sens où il nous permettra de réaliser les projets choisis pour la commune, pour son développement, son entretien et favorisant le vivre-ensemble.

Recettes : Comme habituellement, les ventes de bois ont été mesurées prudemment malgré des cours relativement hauts ces dernières années.

La hausse définie par l'État (+3,9%) des valeurs locatives a permis de dégager un léger excédent par rapport à 2023 au chapitre fiscalité, sans augmentation des taux.

Le choix de placement financier, guidé par une nouvelle possibilité donnée aux collectivités, devrait permettre de dégager 8 000 euros qu'il ne sera pas nécessaire de prendre sur l'excédent reporté pour financer les investissements 2024. Les produits des locations des logements de la Poste couvre le remboursement de l'emprunt dédié et nous permet de provisionner pour parer à l'entretien urgent si besoin.

Charges : il était inévitable, et cela était annoncé, que la hausse des énergies et des matières premières allait peser sur le budget au chapitre des achats (+16%). Il nous est paru prudent de caler certaines dépenses sur la fourchette hausse de l'inflation, même si nous savons que notre gestion prudente nous laisse une marge sur certains points (toutes les dépenses d'entretien – bâti, matériel roulant – voirie).

Nous restons tributaires des hausses imposées par les assurances et les autres organismes avec qui nous sommes liés par un partenariat (Service d'incendie départemental, SICECO, Service urbanisme...). Cependant, il n'est pas question de marchander ou de brader ces services nécessaires aux communes mais surtout aux Saint Seinoises et Saint Seinois.

L'augmentation déclarée par l'État de la valeur du point de rémunération a mathématiquement fait augmenter (+7%) les salaires et indemnités (une partie de celles-ci restent acquises à la commune par choix) mais nous avons

anticipé une nouvelle éventuelle mais peu probable hausse en 2024.

Globalement le budget de fonctionnement reste stable, sous l'inflation, et nous restons vigilants réalisant un point budgétaire régulièrement en suivant la courbe de consommation des crédits votés.

Les investissements inscrits en 2024 au Budget Prévisionnel sont de plusieurs ordres, tant en définition qu'en priorité :

La réorientation de la réhabilitation de la Maison Deno-jean a été actée et c'est vers des logements locatifs que s'est penché notre choix. Il ne s'agira pas de logements à loyers encadrés mais à loyers libres.

Il est question du déplacement du Monument aux Morts vers le cimetière pour bénéficier d'une sécurité maximale lors des commémorations. L'état du Monument nécessite de toute façon que l'on se penche sur sa conservation. Son déplacement permettra de requalifier ce carrefour en collaboration avec les services du Conseil Départemental pour le rendre moins périlleux.

La salle des fêtes souffre d'un manque de rangements et d'espaces de stockage. Un projet d'agrandissement de sa surface est déposée au service d'urbanisme. Des visuels seront prochainement disponibles et ils seront affichés dans ce bâtiment.

Comme chaque année, une part de voirie municipale est prévue à la réfection ou à la création : voie aux Chèvres, prolongement de la rue du Moulin, Ruelle de l'abreuvoir du Cornot. Sur ce dernier tronçon, nous travaillons avec le Syndicat eau et assainissement qui réhabilite un linéaire de conduite.

De petites opérations sont aussi prévues entre 2024 et début 2025 (Salle des Associations, achats de matériels pour la commune...).

Il existe un décalage temporel très important entre le vote du budget d'investissement et le début des travaux, surtout pour ceux qui bénéficient de subventions.

La complétude des dossiers, le fonctionnement des commissions et des organismes qui nous aident financièrement, les obligations d'avoir recours à des marchés publics, alourdissent les délais. Il faut ensuite se coordonner avec les entreprises titulaires des marchés pour que débute les travaux, certains ne pouvant avoir lieu qu'à certaines périodes. C'est un budget annuel qui est voté mais c'est quasiment un programme de travaux bisannuel voire trisannuel pour certains dossiers qui est lancé chaque année.

VIE DE LA COMMUNE

BUDGET 2024

COMMUNE DE SAINT SEINE SUR VINGEANNE

BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES EN €

ACHATS

Combustibles, carburants, fournitures d'entretien, fournitures d'équipement, fournitures de voirie, fournitures administratives...

31 600

SERVICES EXTERIEURS

Locations, petits travaux de voirie, entretien forêt, entretien matériel roulant, entretien bâtiments, maintenance, assurances, frais postaux, télécommunications, frais de réception, frais de déplacement.

68 180

IMPOTS ET TAXES

2 700

CHARGES DE PERSONNELS

106 650

FNGIR (participation à l'ex taxe professionnelle)

29 050

AUTRES CHARGES

Service incendie, Siceco, transports scolaires, indemnités intérêt emprunt...

38 675

Part communale des travaux et investissements

100 365

TOTAL

377 220

PRODUITS EN €

PRODUITS DES SERVICES ET VENTE

Coupes de bois, affouages, locations

106 300

IMPOTS ET TAXES

Impôts locaux, droits de mutation (conseil départemental)

183 105

DOTATIONS DE L'ÉTAT

52 145

REVENUS DES IMMEUBLES

La poste

27 670

REVENUS DES IMMOBILISATIONS

8 000

TOTAL

377 220

CONSEIL MUNICIPAL - 12 FÉVRIER 2024 : Compte Renduo **Énergies renouvelables**

- **Zones d'accélération des énergies renouvelables :**

La loi du 10 mars 2023 institue des zones d'accélération pour les énergies renouvelables, définies par les communes.

Pour rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, la loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) porte diverses mesures de simplification administrative visant à faciliter le développement des Énergies Renouvelables, et institue notamment une nouvelle planification locale, reposant sur l'identification de zones d'accélération pour l'installation d'EnR (ZAENR).

La loi APER fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales, en particulier des communes, en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Les communes peuvent désormais définir des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Cette planification doit permettre de tenir compte des spécificités de chaque territoire, qu'il s'agisse des contraintes ou d'incompatibilités du territoire avec le développement de certains types d'EnR, ou de l'état de développement actuel des EnR. L'ensemble des territoires est donc concerné et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

En déclinaison de la loi APER et dans la perspective de cartographie des zones d'accélération des ENR, un portail cartographique ainsi qu'un cahier d'accompagnement ont été mis à disposition des communes.

Une étape de consultation de la population est obligatoire avant de déposer la délibération, ses résultats seront inscrits dans la délibération.

Suite au dernier conseil municipal durant lequel il a été question des différentes zones pouvant accueillir des moyens de production des EnR, (zone éolienne – zones photovoltaïque au sol – zone photovoltaïque sur toitures), le Conseil Municipal propose qu'un document soit à disposition des habitants durant 3 semaines sur lequel figure le contexte, les zones choisies, un espace pour leurs

remarques éventuelles. Une délibération officielle suite à cette consultation sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

o **Affaires Financières**

- **Préparation Budgétaire :**

Dans le cadre de la préparation du Budget Prévisionnel 2024 à la section « investissements », il a été listé l'ensemble des travaux et achats prévus : Travaux de voirie 2024 – Extension salle des fêtes – Réfection du Parvis église – Réfection sol ancienne salle de classe – Travaux ONF en forêt communale - Déplacement du Monument aux Morts - Études et travaux Maison Denojean – Achat de pneus pour le tracteur – Achat d'un souffleur à feuilles – Achat d'un ordinateur portable – Renouvellement décorations de Noël. La liste n'est pas exhaustive et peut évoluer avant le vote du Budget Prévisionnel.

La Commission Budget se réunira le 28 Mars 9h avec la conseillère de la Direction des Finances Publiques. Le vote du Budget interviendra avant le 15/04.

- **Tarif location salle des Associations (ancienne salle de classe) :**

Afin d'instaurer une cohérence avec la location de la salle des fêtes, il convient de fixer un nouveau tarif pour la location de cette salle (demandée occasionnellement à l'occasion de divers événements). Le conseil Municipal décide de la proposer à la location uniquement pour des manifestations ponctuelles (demi-journée) au tarif de 40€.

Le Conseil Municipal rappelle que la salle des fêtes est prêtée aux associations Saint-Seinoises qui règlent uniquement les frais d'électricité. Elle est louée aux tarifs habituels aux associations extérieures à la Commune.

- **Tarif KW/h salles municipales :**

Le 1^{er} adjoint précise que le tarif du KW/h ayant augmenté chez notre fournisseur d'électricité, le Conseil Municipal sur proposition du 1^{er} adjoint décide d'une hausse de 0,10€ du KW/h lors du prêt ou de la location des salles communales.

o **Travaux**

- **Mission faisabilité Maison Denojean :**

Le Conseil Municipal accepte le devis de Drubigny Architecte pour la mission étude de faisabilité concernant la réhabilitation de la Maison Denojean en 2 appartements T3. Coût 3 600 TTC.

CONSEIL MUNICIPAL - 12 FÉVRIER 2024 : Compte Rendu (suite)

- **Travaux en cours** : Le 1^{er} adjoint présente les travaux en cours.

- Une réunion de chantier aura lieu prochainement à la Poste (suite au dégât des eaux) pour organiser le travail des artisans (EB2P et Clerget Grosjean).
- La 1^{ère} place de parking sera supprimée sur le parking de l'église pour davantage de visibilité pour les voitures venant de la rue du cimetière prioritaires par rapport aux véhicules montants se dirigeant vers l'ancienne route de Gray.
- Des travaux seront effectués lors des réfections de voirie 2024 afin de supprimer un regard d'eau pluvial chez un particulier, rue du Moulin.
- Le plancher Salle des Associations est vermoulu suite à des infiltrations d'eau de pluie. La réhabilitation est en cours ainsi que la création d'une tranchée drainante le long du mur extérieur.

- **Monument aux Morts** :

Suite au souhait du Conseil Municipal de déplacer le Monument aux Morts, une consultation est lancée : 1^{er} artisan à avoir fourni un devis est M. Romero (Auvet) tailleur de pierre qui propose une réfection et un déplacement pour 14 000 €. D'autres devis seront demandés, ainsi que diverses subventions (État, Office des Anciens Combattants, Souvenir Français).

- o **Urbanisme**

- **Dossiers en cours** :

- Vente de 2 parcelles cadastrées ZO 150 et F 663 signées le 28/12 et le 03/02.

- o **Questions Diverses**

- Le Conseil Municipal félicite Marine Commans pour son avancement au grade de Sergente Cheffe.
 - ONF Forêt Communale. Le second adjoint précise que :
 - Les affouages 2024 ont été attribués dans les

parcelles 14 et 15.

- Un rendez-vous sera pris avec le technicien ONF afin d'envisager les petits travaux à effectuer sur la tête d'aqueduc en sortie de la parcelle 13.
- Philippe Carriot présente le Plan Communal de Sauvegarde qui sera distribué aux habitants comme le veut la législation en vigueur. Ce plan est un vadémécum des actions à entreprendre en cas de catastrophe naturelle.
- Philippe Carriot évoque la défense incendie du château de Rosières et son entretien avec le lieutenant Viardot du Centre de Secours de Fontaine Française (Rendez-vous sur place à prévoir).
- Philippe Carriot présente le planning de travaux de réfection des châteaux d'eau. Celui de Saint-Seine-sur-Vingeanne sera en travaux entre Août et Octobre.
- Les Présidentes et Présidents d'Associations se sont réunis afin d'évoquer les festivités de l'été 2024 : Vide Greniers le 7 juillet – 14 Juillet (Fête Nationale) – Marche Gourmande le 28 juillet. La Commune participera à l'organisation de ces manifestations et offrira le feu d'artifice à l'issue de la marche gourmande.
- Des membres du Conseil Municipal, des membres de l'Association Paroissiale, le Père Clément, 6 scouts d'Europe, la responsable de la commission départementale d'art sacré ont réaménagé la sacristie et transporté les objets du culte qui avaient été entreposés à la Mairie le temps des travaux dans ce lieu. Les mobiliers recevant ces objets ont été restaurés. L'harmonium a été expertisé. Une proposition de rénovation sera transmise à la Commune.

Séance levée à 21h15.

CONSEIL MUNICIPAL - 8 avril 2024 : Compte Rendu

•Affaires financières : Présentation du résultat 2023 :

•Présentation de Budgets Prévisionnels 2024

Fonctionnement :

- Dépenses : 276 855 €
- Recettes : 377 220 €

Investissement :

- Dépenses : 246 344.75 €
- Recettes : 248 537.75 €

•Taux impositions 2024 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 33.90%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 32.79%
- Taxe Habitation : 11.91% (non prélevées mais compensée)

Les taux restent inchangés

•Fongibilité des crédits :

Le Maire expose que suite au changement de nomenclature comptable au 01/01/2022, la nouvelle nomenclature offre la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses relatives aux frais de personnels. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte de déléguer au Maire la possibilité de procéder à ces mouvements de crédits.

Un article sur le budget prévisionnel 2024 sera publié dans le magazine de la commune en juin.

Énergies Renouvelables :

•Zones d'accélération des énergies renouvelables

Suite à la dernière consultation publique demandée par la loi APER sur la mise en place de zones d'accélération des énergies renouvelables (voir le compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal), il a été procédé au relevé des observations. 1 personne est venue déposer des observations.

Comme la loi le demande, réponse a été faite au dépositaire.

Le Conseil Municipal délibère donc favorablement en faveur des 8 zones déterminées et répertoriées comme suit :

- Photovoltaïque Sol Essards : Limite Saint Seine Pouilly près de l'ancien terrain de moto cross.
- Photovoltaïque toitures Malchat : Habitat près de l'écluse Route de Fontaine Française

- Photovoltaïque Essards Carrières : Parc à daims, décharges gravats, décharges déchets verts.
- Photovoltaïque Toitures Village : Toutes les toitures du village (selon avis de l'architecte des bâtiments de France concernant la zone classée).
- Photovoltaïque Vergerot : Toute la zone sud près du chemin de la Combe du Feu
- Photovoltaïque Les Rangs : Entre la Route de Verfontaine et Route de Rosières
- Photovoltaïque Toiture Rosières : Selon volonté du propriétaire
- Éolien : Toute la zone balisée susceptible d'accueillir une partie du parc éolien « Val de Vingeanne Est ».

Il est précisé que ces zones ne sont définies qu'indicativement pour répondre à une commande de l'État. Toute implantation restant soumise à une autorisation du Conseil Municipal.

Un article sur ce dossier sera publié dans le magazine de la commune en juin.

Questions Diverses :

•Tournée de distribution de pain :

Un avis de la population sera demandé via un flyer distribué dans les boîtes et à retourner en mairie, afin de mesurer les besoins en termes de livraison de pain dans la commune. Il est possible qu'une tournée se mette en place sur les communes de St Seine, Pouilly, Montigny Mornay Villeneuve et Saint Maurice si les besoins sont suffisants.

•Jardin Communal :

Suite au déménagement du locataire du jardin dans une autre commune, il sera proposé une interruption du bail annuel et l'évacuation des matériels privés présents sur le site.

•Stationnements gênants :

Lorsqu'une voiture est stationnée sur un trottoir (pratique tolérée mais non réglementaire), il serait utile, judicieux, voire intelligent, qu'un autre véhicule ne vienne pas stationner de l'autre côté de la rue, face à la voiture déjà en stationnement.

Séance levée à 21 h.

Le Maire,

M. Christian CHARLOT.

CONSEIL MUNICIPAL - 14 mai 2024 : Compte Rendu

Affaires Financières :

Comptes administratifs et de gestion 2023 :

• **Investissement :**

• **Dépenses**

- *Prévu : 315 709,56*
- *Réalisé : 223 139,36*

• **Recettes**

- *Prévu : 369 709,56*
- *Réalisé : 171 819,61*

Plusieurs opérations prévues en 2023 et étalées sur plusieurs années sont encore en cours de réalisation vu les délais de traitement des dossiers (extension salle des fêtes – Maison Denojean)

• **Fonctionnement :**

• **Dépenses**

- *Prévu : 478 235,54*
- *Réalisé : 329 861,64*

• **Recettes**

- *Prévu : 1 084 629,60 (avec les excédents de fonctionnement)*
- *Réalisé : 1 217 740,21 (avec les excédents de fonctionnement et la reprise du résultat)*

• **Clôture :**

- *Investissement : - 51 319,75*
- *Fonctionnement : 887 878,57*
- *Résultat : 836 558,82*

Décisions modificatives budgétaires :

• **Fonds de concours Siceco :**

• **Alimentation électrique éclairage public écluse Route de Fontaine : 1 296.93 €**

• **Enedis :**

• **Pose d'un compteur à l'écluse Route de Fontaine pour éclairage public : 1591.20 €**

• **Intérêts emprunts 2024 : 1 581 €**

• **Titre Affouages : Réduction d'un titre d'affouage de 54 €**

• **Adhésion ICO marchés publics + convention adhésion :**

• **Adhésion de 50 € afin de bénéficier de la plate forme dématérialisée du Conseil Départemental, pour mettre en ligne le marché public de recrutement de l'architecte pour les travaux Maison Denojean,**

• **Subvention Maison de Santé Autrey :**

• **Subvention de 100 € à l'association de gestion de la maison de santé à Autrey (ostéo, médecin, infirmières...). Cette participation symbolique permet de montrer l'importance que nous accordons au maintien des services de santé de proximité.**

Citoyenneté :

• **Élections Européennes 9 juin 2024 :**

Organisation des tours de garde de 8h à 18h. Les noms des assesseurs seront affichés au bureau de vote lors de la période légale (début 27 /05)

Travaux :

• **Poste :**

- *Poursuite des travaux de remise en état d'une salle de bain par l'entreprise Grosjean – Clerget*

• **Maison Denojean :**

- *Mise sur la plate forme de marché public du marché de maîtrise d'œuvre.*

▫ **Salle des Fêtes :**

- *Dépôt de la déclaration de travaux au service instructeur.*

• **Monument aux Morts :**

- *Demande de proposition d'aménagement par l'employé communal de la plate forme qui accueillera le Monument au cimetière,*

• **Voirie Communale :**

- *Début des travaux semaine 25 (17 juin)*

• **Salle des Associations :**

- *Le conseil municipal décide de laisser sécher totalement la partie découverte, de refaire totalement le plancher de cette salle ensuite (2025).*

Urbanisme :

• **Parcelle ZM 45 :**

Il sera statué définitivement sur l'acquisition ou non de cette parcelle suite au compte rendu réalisé après le temps de travail entre le Maire et Maître Merle (Notaire)

• **Ruelle du Chanoy :**

Matérialisation de cette ruelle par la pose d'une plaque sur poteaux, aux extrémités de la ruelle. Pour information cette ruelle prend rue Haute du Chanoy et aboutit rue de l'abreuvoir du Cornot.

Commerce :

• **Vente de pain :**

- *Résultats de la consultation réalisée récemment sur les communes de Saint Seine, Pouilly, Montigny Mornay Villeneuve , Saint Maurice :*

- *635 questionnaires sur les 4 communes -*
- *138 réponses - 51 favorables*

Suite à ces résultats, le prestataire décide de ne pas donner suite à la proposition de tournée de livraison de pain.

Le Conseil Municipal prend acte du résultat de cette consultation, reste en recherche de solution pour les Saint Seinoises et Saint Seinois ne pouvant pas se déplacer facilement.

CPI :

- *Suite à la visite du SDIS, présentation du nouvel organigramme du CPI :*

- *Sergente Cheffe Marine Commans – Cheffe de corps*

- *Sapeur 1ère Classe Nicolas Lab (futur Caporal)– Adjoint à la Cheffe de Corps*

- *Caporal-Chef Didier Bergerot*

- *Sapeur 1ère Classe Benoit Pech*

- *Sapeur 1ère Classe Marylin Léonard (Infirmière)*

- *Sapeur 1ère Classe Rudy Masson*

Le conseil Municipal, remercie Gilles Commans pour ses nombreuses années de service.

Le Conseil Municipal félicite et remercie tous les sapeurs-pompiers volontaires pour leur engagement au service de notre sécurité.

Le Maire,

M. Christian CHARLOT.

VIE CITOYENNE



Le repas des aînés



Les vœux de la Municipalité



**Merci aux jeunes
qui ont apporté
de l'aide à l'occa-
sion du transfert
des objets du culte**



**Néoven Aubert a lu le message
du Général de Gaulle le 8 mai**

LA COMMUNE ET LA VIE CITOYENNE

RAPPELS POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Un peu de bon sens et de civisme doivent permettre de réduire la gêne susceptible d'être occasionnée par les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers.

En raison de leur intensité sonore ils ne pourront, par arrêté préfectoral, être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30.

Le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Sur la voie publique et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants :

Réparation ou réglage de moteur.

Utilisation des pétards ou autres feux d'artifices.

Les feux de plein air :

Brûlage des végétaux à une distance de 100 m des ha-

bitations et interdiction d'allumage des feux à une distance inférieure à 100 m en bordure de routes départementales.

Merci de ne pas prendre l'initiative d'allumer le feu à la décharge pour déchets verts !

Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particuliers de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétées et intempestives.

Ces mêmes propriétaires doivent également veiller à ne pas laisser divaguer les animaux qui génèrent dans l'espace public, mais aussi dans les propriétés privées, de nombreuses déjections. Cette pollution devient exaspérante, en particulier pour ceux qui ne possèdent pas d'animaux.

Merci par avance pour votre sens du savoir vivre-ensemble !

RECYCLER SON TÉLÉPHONE PORTABLE ET SES ACCESSOIRES

Les Français ont bien du mal à se séparer de leur portable. On l'aime, on l'adore, on l'utilise tous les jours, puis un jour, on le quitte, on l'oublie et on ne pense pas forcément au recyclage de son téléphone portable. Et aujourd'hui, 100 millions de téléphones mobiles dorment dans nos tiroirs. Alors qu'il se vend chaque année entre 24 et 26 millions d'appareils, seuls 15% d'entre eux sont collectés pour être recyclés. Un pourcentage bien trop faible lorsque l'on considère que l'on peut

recupérer 80,7% des matériaux pour fabriquer de nouveaux produits. Et oui, même le recyclage d'un smartphone cassé est possible.

Alors, n'hésitons plus à recycler nos téléphones, c'est bon pour la planète.

N'hésitez pas à déposer votre ancien téléphone et ses accessoires dans les cartons à votre disposition à la Mairie



Des millions de téléphones dorment au fond de nos tiroirs il est temps de les réveiller.

Déjà 15 millions d'anciens téléphones ont été recyclés par Orange*. Vous aussi rapportez les vôtres.

Donnons une seconde vie à nos téléphones



bienvivreledigital.fr



sapeur-pompier
+ volontaire = moi aussi

LEONIE ARCHITECTE
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE
À FLEUREY-SUR-OUÏCHE

THOMAS MAÎTRE-CHIEN
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE
À GRANCY-LE-CHÂTEAU

www.interieur.gouv.fr
Pour devenir sapeur-pompier volontaire,
contactez le centre de secours le plus proche de votre domicile.

Sapeurs • Pompiers
de France

Côte d'Or
SDIS

VIE DE LA COMMUNE

TRAVAUX : LA COMMUNE ENTRETIENT SON PATRIMOINE

ANCIENNE SALLE DE CLASSE

Depuis la fermeture de l'école primaire, l'ancienne salle de classe est utilisée pour différentes manifestations occasionnelles et plus régulièrement pour l'activité physique de gymnastique.

Depuis quelques temps, on a pu voir un affaissement de son plancher avec des traces d'humidité sur la partie située au fond de la salle, partie qui avait déjà été remise en état il y a une trentaine d'année par la mise en place de plaques de bois et d'un plancher flottant.

La partie en cause a été déposée, et on a constaté que les lambourdes et le plancher étaient complètement vermoulus sur environ 20m² de surface et la présence d'une importante humidité au sol.

Après recherche, il a été découvert que cette humidité provenait d'un débordement des eaux de toiture du bâtiment au niveau d'une évacuation enterrée et com-

plètement obstruée ainsi que de fuites au niveau des chéneaux du bâtiment.

Dans un premier temps, Florian, l'employé communal a procédé à la remise en état de l'évacuation en remplaçant la canalisation défectueuse et en installant un drain le long du bâtiment, le plancher de la salle étant plus bas que le niveau du sol extérieur.

Dans un deuxième temps, la réfection du sol de la salle, dans la partie endommagée, a été envisagée, mais d'autres affaissements sont apparus le long du mur (ou a été implanté le drain) ce qui met un doute sur l'état général du plancher.

Une réflexion sur les travaux à envisager (non prévus au budget 2024) s'impose pour l'année 2025.

La remise en état des gouttières du bâtiment sera effectuée très prochainement également.

LOGEMENTS DE LA POSTE

Depuis 2016, date de réception des travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste, trois appartements sont loués. Malheureusement dans l'un d'entre eux (le T3 situé au rez-de-chaussée), des détériorations ont été constatées par les locataires au niveau de la salle de bains ainsi que dans l'appartement T2 contigu.

Après concertation auprès des assurances et maintes expertises il a été prouvé que ces dégradations étaient dues à un défaut d'étanchéité, lors des travaux de réhabilitation, sur le bac à douche de l'appartement T3. L'accumulation d'eau sous celui-ci depuis l'origine a détremé par capillarité le placo-plâtre provoquant le

décollage des faïences, la détérioration de l'isolation et les peintures du T2.

Des travaux de remplacement partiel de l'isolation, du placo-plâtre, des faïences du T3 ainsi qu'une partie des peintures du T2, ont dus être réalisés. Le bac à douche indémontable a été cassé et remplacé par une cabine de douche.

Après la présentation des devis et leur entière prise en charge par l'assurance de la Commune, les travaux ont été réalisés par la l'entreprise Clerget Grosjean pour la partie sanitaire et par l'entreprise EB2P pour la partie placo-plâtre et faïence.

LA COMMUNE ENTREPREND : TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIES PUBLIQUES

Un certain nombre de travaux de réfection de voiries sont prévus sur le budget 2024.

Ils concernent quatre rues ou portions de rue du village:

- La rue de la Solande, sur sa totalité
- La voie aux Chèvres depuis le CD 30F (dite route du Cornot) jusqu'à sa jonction avec le chemin de l'association foncière,
- Rue de l'Abreuvoir du Cornot sur la partie actuellement non goudronnée.
- La rue du Moulin sur la partie actuellement non goudronnée.

C'est la société Guintoli qui à la charge de ces travaux pour un montant de 50 000 euros subventionnés à 30%.

Concernant la rue de l'Abreuvoir du Cornot, antérieurement aux travaux de l'entreprise Guintoli, des travaux de réfection de canalisation des eaux usées seront entrepris par la société Bongarzone sous la responsabilité du syndicat "SIAEPA Haute Vingeanne" afin de remplacer une canalisation défectueuse.

Concernant la rue de la Solande qui est le seul accès pouvant desservir les riverains, une attention particulière a été apportée afin de perturber au minimum la circulation.

VIE DE LA COMMUNE

TRAVAUX



Ancienne salle de classe



Pose d'un drain dans la cour arrière



De pratiques petits coins rénovés (cour de la mairie)



De pratiques petits coins rénovés (château d'eau)

LA COMMUNE ET SES PARTENAIRES

LA COMMUNE ET SON PATRIMOINE : FONDATION DU PATRIMOINE

Le 9 juin dernier, au Conseil Départemental de Côte d'Or, la Fondation du Patrimoine recevait les porteurs de projets ayant bénéficié d'un soutien au cours des 6 dernières années.

La Commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne, lors de la 2^{ème} tranche de rénovation de l'église avait bénéficié du concours de généreux donateurs. Les dons bonifiés par une aide supplémentaire de la Fondation avaient atteint 37 000 euros.

208 projets publics ou privés étaient mis à l'honneur lors de cette réception et chaque porteur s'est vu remettre une plaque permettant d'identifier la Fondation comme ayant contribué à la rénovation de son bâti.

Le Conseil Départemental, également financeur des travaux de rénovation de l'église a également remis un panonceau. Ces deux insignes rejoignent celui des Monuments Historiques sur le mur d'une terrasse de l'église.

Nous remercions à nouveau les généreux donateurs.



LA PÊCHE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Vendredi 27 avril, un ponton a été inauguré près de l'écluse numéro 29 sur le canal entre Champagne-et-Bourgogne.

Il permettra à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, de pêcher dans le canal. Son coût est de 6 500 euros. La somme a été partagée à parts égales entre la Fédération de pêche de la Côte d'Or et l'Amicale des pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne que nous remercions pour cette belle initiative.



TRAVAUX SUR LE CHÂTEAU D'EAU

Les travaux sur le château d'eau sont terminés.

La maçonnerie extérieure et la toiture ont été renouvelées.

L'intérieur de la cuve a été recouverte par un liner blanc pour mieux préserver la qualité de l'eau. Toutes les tuyauteries en fonte ont été remplacées par des tuyauteries en inox.

Tous les châteaux d'eau du syndicat auront été renouvelés d'ici la fin de l'année.



La cuve remplie avec les départ et arrivée d'eau potable

Le château d'eau rénové

LA COMMUNE ET SES PARTENAIRES

PETITE CRÈCHE AINSI FONT FONTAINE

Au 1^{er} août 2023, la **Communauté de Communes** a repris la gestion de cette accueil du jeune enfant situé à Fontaine-Française et pouvant accueillir 12 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, avec plusieurs espaces de vie.

Depuis le 29 janvier 2024, l'accueil est déplacé au 1 route de Villeneuve, dans des locaux communautaires, ce qui permet dorénavant d'**accueillir 16 enfants** et de bénéficier d'un meilleur accueil. Ce changement la fait passer de « **micro crèche** » à « **petite crèche** ». Les locaux du Relais Petite Enfance ont également déménagé dans ce nouvel espace, doublant sa superficie

Dans les pratiques éducatives de l'équipe, une attention particulière est apportée à :

- La bientraitance envers l'enfant et l'adulte avec la réalisation par l'équipe d'une charte
- L'aménagement de l'espace pensé pour le bien être de l'enfant et afin de favoriser son autonomie
- La participation des parents à la vie du lieu au quotidien et autour de temps conviviaux
- Des animations en partenariat sont mises en place tout au long de l'année

L'équipe éducative est composée de :

- Maryline LAZHAR, Directrice Éducatrice de Jeunes Enfants
- Véronique BRUNET, Auxiliaire de Puériculture
- Élise CARDINAUX, Auxiliaire de Puériculture
- Camille OSTERFELD, CAP Petite Enfance
- Marie Hélène LINOTTE, CAP Petite Enfance

Cindy ARMANJON, coordinatrice Petite Enfance à la Communauté de Communes du Mirebel-lois-Fontenois assure un fonctionnement en cohérence avec celui de la Petite Crèche de Mirebeau et Françoise CHANDELIER, Médecin, assure la prévention et les actions de promotion de la santé pour le personnel, les enfants, les familles.

Le Service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental, est l'autorité de tutelle de cet établissement.

L'inauguration a eu lieu le 14 juin dernier en présence de tous les partenaires techniques et financiers, notamment le Vice Président de la CAF, la Directrice de la CAF, la Conseillère Départementale.

Ainsi Font Fontaine

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Coordonnées

1 route de Villeneuve - 21610 FONTAINE-FRANCAISE

03 80 75 51 44

ainsifontfontaine@mfcc.fr

et

<https://www.mfcc.fr/plaquette-guichet-unique-derniere-version.pdf>



Une salle d'activité de la crèche de Fontaine-Française



Inauguration de la petite crèche de Fontaine-Française

VIE DE LA COMMUNE

VIE ASSOCIATIVE



Belle affluence au concours de pétanque du P'tit Bouchon



Le staff du P'tit Bouchon



L'équipe du P'tit Bouchon



Repas moules frites le 28 avril



Concert du groupe Rock'in'Chair le 4 mai



Journée du clocher le 20 mai

VIE DE LA COMMUNE

MANIFESTATIONS

Samedi 29 Juin Dimanche 30 Juin	Championnat de ligue Ball trap	BTC Vingeanne 06 86 07 36 32
Dimanche 7 Juillet	Vide grenier	Les Associations 07 57 10 33 19
Dimanche 14 Juillet	Apéritif et buffet	Les Associations 07 57 10 33 19
Dimanche 28 Juillet	Marche gourmande	Les Associations 07 57 10 33 19
Samedi 03 Août Dimanche 04 Août	concours Ball trap	BTC Vingeanne 06 86 07 36 32
Samedi 24 Août	Concert du quintette de cuivres « cinq en Seine »	Musique, culture et patrimoine 03 80 95 42 75
Dimanche 25 Août	Concours de pêche	À la recherche du Temps 06 80 38 36 51
Samedi 21 Septembre Dimanche 22 Septembre	Journées du patrimoine Manifestations autour du thème : « l'eau utile à tous »	Musique, culture et patrimoine 03 80 95 42 75
Octobre	Concert à l'église	Musique, culture et patrimoine 03 80 95 42 75

VIDE GRENIER

Le vide grenier organisé par les associations se tiendra le 7 juillet dans les rues du village.

Par arrêté municipal : la rue Basse, la rue de la Grande Borne, la rue de la Tour, la rue du Moulin et la rue des Buttes seront interdites à la circulation de 5h à 19h.

La rue de la Tour sera interdite dès le samedi 6

juillet à 9h jusqu'au lundi 8 juillet à 12h.

Merci de ne pas garer vos véhicules dans les rues afin que les exposants puissent s'installer.

Si vous devez utiliser ceux-ci (journée électorale), pensez à les sortir du périmètre dès le samedi soir.

Pour la bonne réussite de cette manifestation, merci de votre compréhension.

MARCHE GOURMANDE

À l'issue de l'étape finale de la marche gourmande du 28 juillet, les Associations du village vous convient à une soirée festive sur les hauteurs de Saint Seine (château d'eau) à partir de 18h.

Animations, buffet, buvette

Feu d'artifice à la tombée de la nuit offert par la municipalité (sauf si conditions climatiques particulières ou directives préfectorales particulières).

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin : 432

Décès

- Yvette GENIN le 20 février

Mariages

- Nathalie COLLEVILLE et Éric VACHER le 25 mai
- Margaux VINOUSE et Faustin GAUTHIER le 1^{er} juin

Nouvel habitant

- Francis MARC au 9 lotissement Les Vausselettes

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau résident

SUIVEZ L'ACTUALITÉ SAINT SEINOISE Avec l'application Panneau Pocket

La commune de **SAINT SEINE SUR VINGEANNE** est adhérente à l'application **Panneau Pocket**

Cette application **GRATUITE**, et utilisable de manière **illimitée** pour smartphones et tablettes vous permet d'être **informé des événements** et des **publications de la Mairie**.

MODE D'EMPLOI :

Sur le site de téléchargement des applications de votre smartphone ou tablette (Play Store – Apple Store...) :

Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche

1. Le logo PanneauPocket apparaît
2. Cliquez sur « installer » ou « Obtenir »
3. Ouvrez l'application et autorisez les notifications
4. Entrez « Saint-Seine-Sur-Vingeanne » dans la bar-

re de recherche en haut de l'écran

5. Désignez ensuite la commune en favori en cliquant sur le **cœur jaune**

Vous recevrez une notification à chaque nouvelle publication de la Mairie.

Utilisation gratuite illimitée



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Christian CHARLOT
François SOUVERAIN
Philippe CARRIOT

Mise en page : Gérard FAIVRE

COMMERCES AMBULANTS, COMMERCES ET ARTISANS

POISSONNERIE FRUITS ET LÉGUMES

Mr. BARON 21310 MIREBEAU
Tél : 06 83 01 10 22
Le mardi matin

PETIT MARCHÉ FRAIS

Fromages-charcuterie
Établissements MAURON
70100 GRAY-LA-VILLE
Tél : 03 84 65 04 24
Le jeudi après-midi

SURGELÉS TOUPARGEL :

21000 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Tél : 03 80 46 17 22
MAXIMO : 21000 DIJON,
Tél : 03 80 28 00 70
THIRIET : 52000 CHAUMONT,
Tél : 03 25 35 00 25

FROMAGES CHARCUTERIE

70700 CHARCENNE
Tél : 03 84 65 68 68
Le mardi après midi



JARDIN DESIGN

Arboriste Grimpeur - Paysagiste
Conception / Aménagements extérieurs
Entretien des espaces verts

Ne pas jeter sur la voie publique

HRIVNAK Alexandre

21610 Saint Seine Sur Vingeanne



Jardin Design

Tél : 0640895927

Email : jardindesign21@outlook.fr

SIRET : 90370698400015



L' A Fée Maison

Lydiane AUBERT

Pâtissière / Traiteur

06 74 02 74 85

dydyane@hotmail.fr

37 rue Sylviane HUMBERT
BAJOUR

21610 ST SEINE/VINGEANNE

Page Facebook : L' A Fée Maison

Instagram: lafeemaison21

N° siret: 842 523 746



LORRAINE VENAISON SARL

CENTRE DE TRAITEMENT ET DECOUPE
GIBIERS CHASSE FRANCE
PERENIGUEZ JUAN JOSE

2 RUE DE ROSIERES
F- 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

Tél : 0661886735

Fax : +33(0)380759322

lorraine.venaison@orange.fr

CHEVALIER

Serrurerie

Chaudronnerie

Installation industrielle d'aspiration

eric.chevalier-21@orange.fr

06 80 38 36 51

21610 Saint Seine / Vingeanne

ENTREPRISE JACKY

MARCEL plaquiste peintre facade

entreprise a votre service depuis 1982



qualifiée qualibat RGE

21610 ST - SEINE sur VINGEANNE

03.80.95.42.77 port 06.80.95.48.81

jackymarcel0791@orange.fr